Nations Unies A/C.5/74/1

Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Cinquième Commission

Questions renvoyées à la Cinquième Commission

Note du Secrétariat

1. À la 2e séance plénière de sa soixante-quatorzième session, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a pris des décisions concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir A/74/252), y compris pour ce qui est des questions renvoyées à la Cinquième Commission (voir annexe).

2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau (A/74/250) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2e séance plénière.

19-16265 (F) 240919 240919

Merci de recycler

Annexe

Questions renvoyées à la Cinquième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

2. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 115] :
   a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
   b) Nomination de membres du Comité des contributions ;
   c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements ;
   d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes ;
   e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.
3. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 121].
4. Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes [point 132] :
   a) Organisation des Nations Unies ;
   b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
   c) Centre du commerce international ;
   d) Université des Nations Unies ;
   e) Plan-cadre d'équipement ;
   f) Programme des Nations Unies pour le développement ;
   g) Fonds d'équipement des Nations Unies ;
   h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
   i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ;
   j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ;
   k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
   l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
   m) Fonds des Nations Unies pour la population ;
   n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
   o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
   p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ;
   q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

r) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux ;

s) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

5. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [point 133].

6. Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 [point 134].

7. Projet de budget-programme pour 2020 [point 135].

8. Planification des programmes [point 136].

9. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [point 137].

10. Plan des conférences [point 138].

11. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [point 139].

12. Gestion des ressources humaines [point 140].

13. Corps commun d'inspection [point 141].

14. Régime commun des Nations Unies [point 142].

15. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique [point 143].

16. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [point 144].

17. Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263 et 69/253 de l'Assemblée générale [point 145].

18. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 146].

19. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux [point 147].

20. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 148].

21. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei [point 149].

22. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine [point 150].

23. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire [point 151].

24. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [point 152].

25. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo [point 153].

26. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [point 154].

27. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti [point 155].

28. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti [point 156].

29. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [point 157].

30. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria [point 158].

31. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali [point 159].

32. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [point 160] :

    a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ;

    b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

33. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud [point 161].

34. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [point 162].

35. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour [point 163].

36. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité [point 164].